



## COMMUNE DE FONTENAILLES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Adopté au cours de la séance de Conseil municipal du 11 avril 2019

La population de la Commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 1083 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissement soutenu.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 049 145.84 €  
en dépenses et recettes d'investissement à 970 868.11 €.

#### **I – Section de fonctionnement**

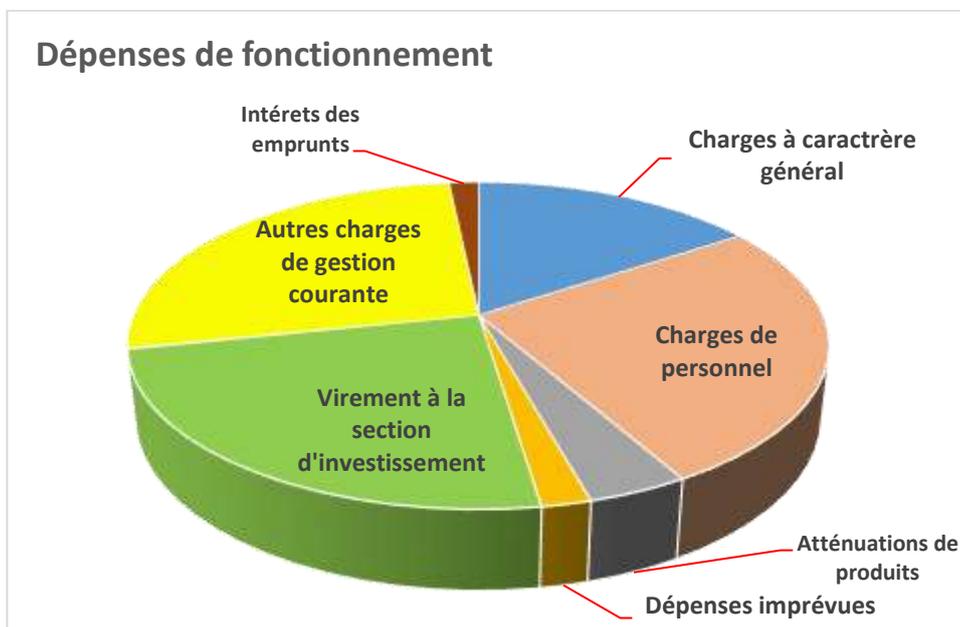
##### **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 049 145.84 € se répartissent entre les opérations réelles pour 798 177.62 €, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 249 903.22 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2019 Proposition</b>
011 - Charges à caractère général	163 070,00 €
012 - Charges de personnel	271 346,00 €
014 – Atténuation de produits	41 089,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	277 097,87 €
66 - Charges financières	18 574,75 €
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €

<b>Total des Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>798 117,62 €</b>
042 - Amortissement	1 065,00 €
<b>Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 065,00 €</b>
<b>Total Dépenses (réelles + ordre)</b>	<b>799 242.62 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	249 903,22 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 049 145,84 €</b>



- Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes diminuent de 3,5% par rapport aux prévisions 2018. Ce chapitre prévoit des dépenses telles que, l'entretien de la voirie, des bâtiments publics et du matériel roulant.
- Les charges de personnel (chapitre 012) devraient restées stables pour 2019.
- Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.
- Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts. L'emprunt de 357000€ pour le contrat COR sera remboursé dès obtention des subventions et versement du FCTVA .

Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

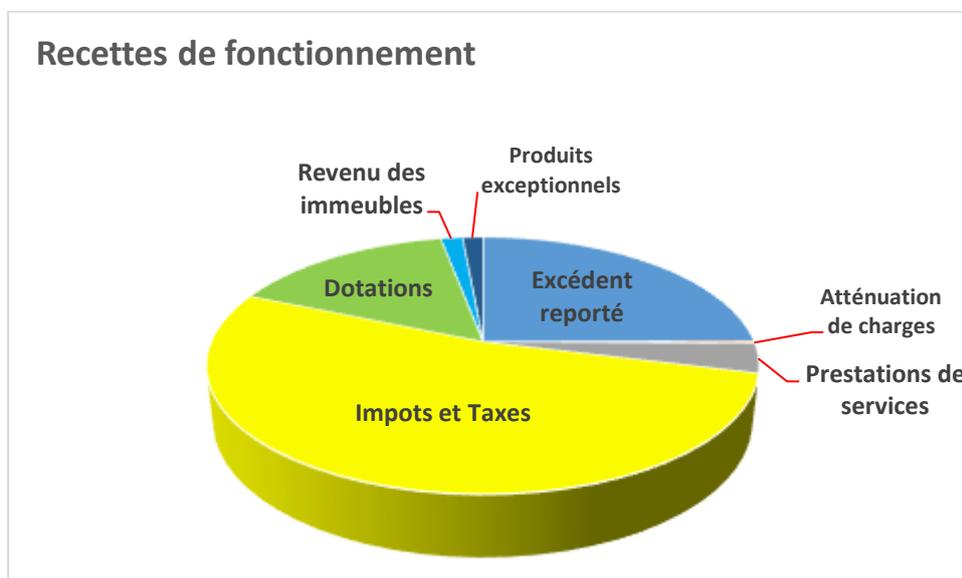
### **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 049 145.84 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2019 Proposition
013 - Atténuations des charges	3 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 986,00 €
73 - Impôts et taxes	551 078,00 €
74 - Dotations et participations	163 780,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	16 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	15 060,00 €
<b>Total des Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>787 904,00 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé	261 241,84 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 049 145.84 €</b>

Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2018.



Informations complémentaires :

Au chapitre 013 « Atténuations des charges », figure le remboursement d'une partie des salaires des agents en arrêt de maladie. Le montant de ce remboursement a été de 21000€ en 2018 grâce à la participation des élus et de la secrétaire qui s'efforcent d'effectuer le remplacement afin d'assurer la continuité des services, évitant ainsi de faire appel à du personnel supplémentaire.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », La suppression de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'impact sur le budget l'État ayant promis de compenser « à l'euro près » la suppression de cette taxe et de combler le manque à gagner jusqu'en 2020.

Au chapitre 74 « Dotations et participations »,

Les dotations devraient restées stables pour 2019

### Stabilité fiscale

<b>Les taux de la fiscalité directe locale 2019</b>	
<b>Taxe</b>	<b>Taux voté</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	22.52%
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	21.98%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	69.93%

Les produits attendus :

<b>Produits des impôts locaux 2018</b>			<b>Produits prévisionnels 2019</b>	
<b>Taxes</b>	<b>Produits</b>	<b>En euros par habitant</b>	<b>Produits</b>	<b>En euros par habitant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	283 527,00 €	260,60	294 787,00 €	272,20
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	203 604,00 €	187,14	209 206,00 €	193,17
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	43 706,00 €	40,17	44 685,00 €	41,26

Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2019.

### III – Section d'investissement

#### Dépenses d'investissement

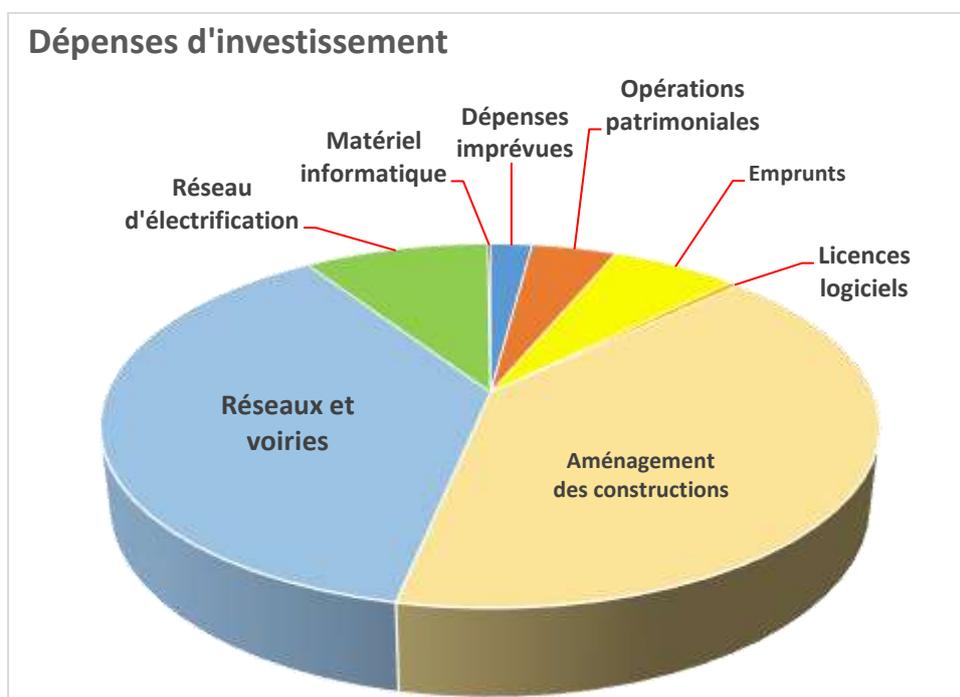
Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (61 086.15 €), des immobilisations corporelles et en cours (844 536.15 €), et des immobilisations incorporelles (4 500,00 €).

#### Un programme d'investissement soutenu :

Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- Remplacement chaudière bâtiments mairie..... 30 000,00 €
- Accès handicapés cimetièrè..... 6 000,00 €
- Travaux église..... 224 377,00 €
  - o Une 3<sup>ème</sup> phase de 180 000€ sera effectuée en fonction des subventions obtenues.
- Participation commune aménagement D408 .....43 200€
- Eclairage sente piétonne..... 63 384,00 €
- Enrobé sente piétonne.....40 000,00

DEPENSES	BP 2019 Proposition	
	RAR 2018	Inscriptions nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilées		61 086,15 €
20 - Immobilisations incorporelles		4 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	48 631,32 €	795 904.83 €
<b>Total dépenses</b>	<b>48 631,32 €</b>	<b>861 490,98 €</b>
001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé)		0 €
041 – Opérations patrimoniales		23 445,60 €
13 – Subventions (écritures de régul)		17 300,21 €
020 – Dépenses imprévues		20 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement (avec Résultat)</b>	<b>48 631,32€</b>	<b>922 236,79 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>970 868,11 €</b>	

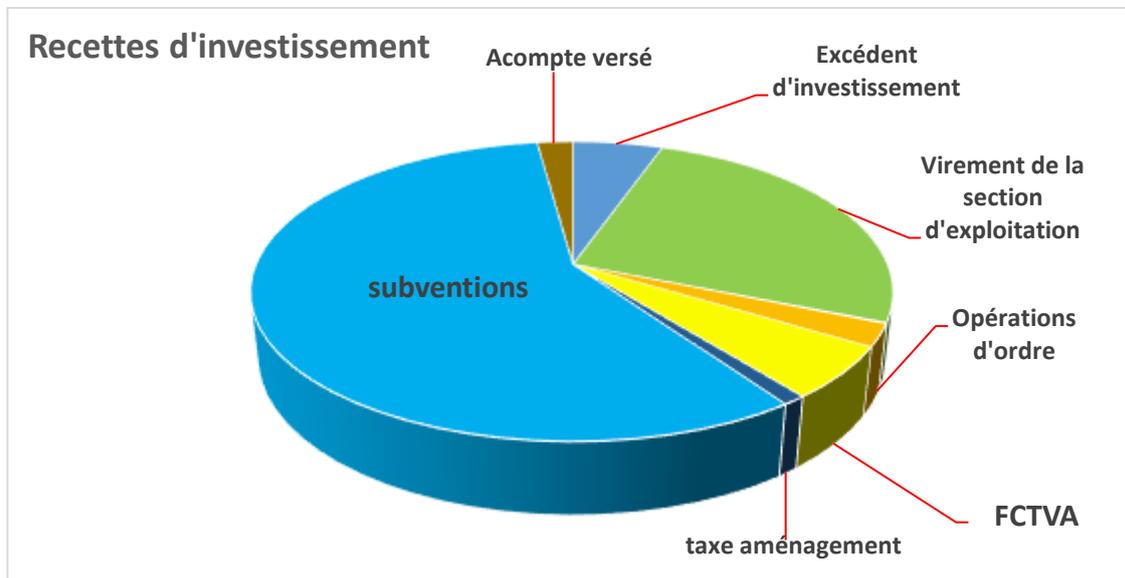


### Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'excédent d'investissement reporté,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...),

RECETTES	BP 2019 Proposition	
	RAR 2018	Inscriptions nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves		65 118,63 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement		0,00 €
13 - Subventions d'investissement		558 347,62 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		249 903,22 €
23 – Avances et acomptes versés		20 796,31
<b>Total Recettes (hors OP D'ordre)</b>		<b>894 165,78 €</b>
001 - Excédent d'investissement reporté (Résultat cumulé)		52 191,73 €
040 - Total Opérations d'ordre (Amortissement)		1 065,00 €
041 - Total Opérations patrimoniales		23 445,60 €
<b>Total recettes d'investissement (avec Résultat)</b>		<b>970 868,11 €</b>



Informations complémentaires :

- Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 55118,63 €.
- Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2019, principalement aux travaux d'éclairage public, à l'église et au contrat rural.